COMMISSION SPORTIVE

Réunion **A :** **Fin :**	**18.11.2026** 18h00 21h30
Présidence : **Présents :**	M. SORRENTINO Thomas Mme MASCLE Juliette, Mrs CAETANO Bruno, PASQUET Christophe, LORY Joël

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 56626571 – A St Valentin 1 / SC Tendu 1 du 04.10.2026 – D3 Poule A :

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission de Discipline du 12.11.2026 de donner match perdu par pénalité à l'encontre de l'équipe du SC Tendu suite à son abandon de terrain

REPRISE DE DOSSIERS (joueurs suspendus)

Match n° 56561162 – US Reuilly 1 / FC Déols 1 du 7.11.2026 – U17 D1 :

La Commission,

. reprend le dossier de joueurs suspendus concernant les deux joueurs du FC Déols sanctionnés par la Commission Sportive du 11.11.2026

. prend connaissance de l'e-mail de la Ligue service compétitions, nous confirmant que le club du FC Déols ne disposant pas d'équipe U18 engagée dans un championnat cette saison, c'est son équipe U17 qui a participé aux compétitions U18 (Coupe Gambardella et Coupe du Centre Val de Loire U18).

. après contrôle et comptant les matchs de Coupe du Centre U18 dans leur décompte, les deux joueurs n'étaient pas suspendus pour le match cité ci-dessous.

. annule le match ferme aux deux joueurs à compter du 16.11.2026
. annule les deux amendes de 130 x 2 pour participation de joueurs suspendus au FC Déols

. Rétablit le score suivant :

US Reuilly : (1 but 0 point)
FC Déols : (2 buts 3 points)

FORFAITS

DANS LES DELAIS

Match n° 81228328 – US Tilly 1 / ES Vineuil Brion 2 du 15.11.2026 en Coupe Edouard BARES :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts précise que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48 avant pour un match ayant lieu en semaine.

. que l'e-mail du club de l'ES Vineuil Brion adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 13.11.2026 à 13h06 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à l'ES Vineuil Brion

L'US Tilly est qualifié pour le prochain tour de la Coupe Edouard BARES

L'ES Vineuil Brion doit :

- Amende pour forfait = 90 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

FORFAIT GENERAL

L'équipe du FC Eguzon 1 a déclaré Forfait Général en D4 Poule E :

La Commission,

. Considérant le 1er forfait en date du 25/10/2026

. Considérant le 2ème forfait en date du 01/11/2026

. Considérant le 3ème forfait en date du 15.11.2026

Considérant que l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « lorsqu'un club est exclu ou déclaré forfait général de son championnat en cours d'épreuves, il est classé dernier.

Si une telle situation intervient avant ou quand les trois quarts (3/4) des rencontres telles que prévues au calendrier de la compétition, les buts pour et contre et les points acquis par les clubs continuant à prendre part à l'épreuve à la suite de leurs matchs contre ce club seront annulés. Ce club est remplacé par « exempt ».

Considérant qu'à cette date, 6 rencontres ont été comptabilisées pour le FC Eguzon 1 soit 0.27 % telles que prévues aux calendriers de la compétition.

Par ces motifs :

Décide que pour les buts pour et contre et les points acquis par les clubs continuant à prendre part à l'épreuve à la suite de leurs matchs contre ce club seront annulés en application de l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

FC Eguzon doit :

- Amende pour forfait général soit 160 €

COMMISSION DES TERRAINS

Suite à la demande de l'US Reuilly de faire jouer leur école de football sur leur terrain stabilisé après des travaux d'entretien entrepris par la municipalité, sur proposition de la CDTIS la Commission Sportive accorde à titre exceptionnel l'autorisation de jouer sur ce terrain jusqu'à la catégorie U13.

COUPE INDRE SENIORS « René SCHOEN »

HOMOLOGATION du 1er Tour de la Coupe de l'Indre Seniors « René SCHOEN »
Est qualifié : SA Issoudun.

Clubs présents : FC Tournon Saint Martin, AS Ardentes, US Aigurande

Tirage du 2ème tour de la Coupe de l'Indre René SCHOEN effectué par Léane Greslier donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 29 Novembre 2026 à 14 h 30** sur le terrain du club 1er nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
81676680	Parnac V.A Ac	U.S. Brenne Vendoeuv	29/11/2026	14H30
81676676	St Lactencin	F.C. Luant	29/11/2026	14H30
81676693	Nohant Vic	Villers Ac	29/11/2026	14H30
81676691	St Gau-Thenay	A.S.C. Chabris	29/11/2026	14H30
81676687	Bvn	U.S. St Maur	29/11/2026	14H30
81676677	Etrechet Es	Berri Chateauroux	29/11/2026	14H30
81676678	Bas Berry Fc	Fc M/M/T	29/11/2026	14H30
81676692	Diors Fc	Ent.S. Vineuil Brion	29/11/2026	14H30
81676684	F.C. Levroux	Fc Etoile Cx	29/11/2026	14H30
81676685	Obterre Fc	U.S. Aigurande	29/11/2026	14H30
81676679	Fc Valp 36	St Valentin	29/11/2026	14H30
81676690	Fcbl	Ecueille Ss	29/11/2026	14H30
81676681	Pouligny St P	Jeu Les Bois	29/11/2026	14H30
81676675	Issoudun Sa	Fc S.S.R.P	29/11/2026	14H30
81676683	Sc Issoldunois	Us La Chatre	29/11/2026	14H30
81676689	S.C. Tendu	Ecl St Christophe	29/11/2026	14H30
81676686	Belabre Ss	La Mifa 36	29/11/2026	14H30
81676682	Tournon Fc	L.T.C.	29/11/2026	14H30

81676688	Montierchaume	St Aout Ac	29/11/2026	14H30
81676674	Villegouin	Alliance C.S. Buzanc	29/11/2026	14H30

Exempt : AS Ingrandes

COUPE DE DISTRICT HENRI LEGROS

1er tour : 20.12.2026

COUPE EDOUARD BARES

Les rencontres du 2ème tour de la Coupe Édouard Barès prévues le 29/11/2026 sont reportées à une date ultérieure. Seules les rencontres restantes du 1er tour se joueront.

HOMOLOGATION du 1er tour de la Coupe Edouard BARES :
Sont qualifiés pour le 2ème tour : P. Ambrault 2, La Mifa 36 2, EGC Touvent Cx 4, AS Ingrandes 2, AS Jeu les Bois 2, FC Levroux 2, AS Neuvy Pailloux 1, JLVC Pouligny St Pierre 2, US Tilly 1, FC Valp 36 3, EC Veuil 1 + les **exempts** : AS Ardentes 2, EC Sassierges St Germain 1, US2R 2, La Berrichonne de Châteauroux 3, FC Eguzon 1, ACS Buzançais 3, L.T.C. 1, FCBL 1, US Azay le Ferron 2, US Bouges 1, SA Issoudun 2, AS Niherne 2, SC Issoudun 2, FC Luant 1, US Montgivray 4, Ciron 1, US Villegouin 1.

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
81228336	E. P Chretien-St Mar 2	Arph/Clion E. 2	**29/11/2026**	**14H30**
81228327	Cx Fontchoir 1	Fc Deols 3	**29/11/2026**	**14H30**
81228326	Sp.C. Vatan 3	E. Montchevrier-Aig 1	**29/11/2026**	**14H30**
81228337	Cluis Ss 2	F.C.M.O. 2	**29/11/2026**	**14H30**

COUPES FÉMININES

Les tirages du 1er tour de la Coupe de l'Indre féminine à 11 ainsi que du Challenge Cautinat auront lieu le mercredi 25 novembre 2026 au District de l'Indre de football à 19h00.

COUPES JEUNES

Coupe U18 Pierre ROUX

HOMOLOGATION du 1er tour de la Coupe U18 :
Sont qualifiés pour le 2ème tour : ECL St Christophe Cx, Berrichonne Cx, EGC Touvent Cx, Foot Sud Bouzanne, US Le Poinçonnet, SC Vatan **+ exempt :** Bords de Creuse

Coupe U17 Alain LABRUNE

HOMOLOGATION 1er tour de la Coupe U17 :
Sont qualifiés pour le 2ème tour : AC Villers, A. Brenne Touraine F, EGC Touvent Cx, FC Déols, Espoir Boischaut Sud, US Le Blanc, La Berrichonne Cx + exempt : US Reuilly

Coupe U15 Maurice. HERVAULT

HOMOLOGATION du 2ème tour de la Coupe U15 :
Sont qualifiés pour le 3ème tour : EGC Touvent Cx, FC Déols, Berrichonne Cx + **5 exempts :** US Le Poinçonnet, Académie Brenne Touraine, ACS Buzançais, AS Chabris, Espoir Boischaut Sud

COUPE DE DISTRICT U15

HOMOLOGATION du 1er tour de la Coupe de District U15 :
Sont qualifiés pour le 2ème tour : Etoile Cx, US St Maur **+ 2 exempts :** ES Bords de Creuse, Foot Sud Bouzanne

1er tour de la Coupe de District U15 :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
80939037	As Mova	Group. Val De L'Indre	**21/11/2026**	15H
80939034	Fc Valp 36	Ent.Ardentes.Diors	**21/11/2026**	15H

BALLON NR

Suite aux résultats du 1er tour de la Coupe de l'Indre René Schoen, la Commission sportive décide de retenir le FC2MT pour la remise du Ballon NR **le mardi 2 décembre 2026.**

FMI des 07 et 08.11.2026 - 14 et 15.11.2026

Note aux clubs :
Les clubs doivent utiliser : **La nouvelle version FMI (5.0.20)**

Les 7-8/11/2026

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 30 €

U17 Départemental 1 :
BUZANCAIS (Match E. BUZANCAIS / TOUVENT)

U13 Niveau 2 Poule B :
USAP (Match USAP 2 / BELABRE)
FOOT SUD BOUZANNE (Match FOOT SUD BOUZANNE 3 / FOOT SUD BOUZANNE 2)

Départemental 4 Poule C :
DEOLS (Match DEOLS 3 / E.FC2S NOHANT 2

Retard de transmission, amende 20 €

U15 Départemental 3 Ph1 Poule A :

BELABRE (Match BELABRE / ETOILE) Transmission le 08/11/2026 à 17h26 au lieu de 08/11/2026 à 12h00

Les 14-15/11/2026

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 30 €

Coupe E Barès :
JEU LES BOIS (Match JEU LES BOIS / REUILLY 3)

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBSLE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REPONDRE A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER. INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB ET SAISIR LE RESULTAT DANS FOOTCLUB (Nouveau)

NOUVEAUTE : NE PAS OUBLIER LA FEUILLE DE PRESSE LORSQUE LES CAPITAINES OU DIRIGEANTS, L'ARBITRE ONT SIGNES LA FMI AVANT MATCH, ALLER DANS COMPOSITION EN HAUT A DROITE DE L'ECRAN ONGLET "FEUILLE DE PRESSE".

COURRIERS

. SS Ecueillé : réponse faite par mail
. Mairie de Buzançais : vu pris connaissance
. US Argy : retard du coup d'envoi en Coupe Barès, vu pris connaissance
. US Argy : réponse faite par mail
. JLVC Pouligny St Pierre : vu pris connaissance

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président de séance,
T. SORRENTINO